

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1610

présenté par

Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Pompili, Mme Berete, M. Jean-Louis Bricout, M. Fait,
M. Falorni, M. Giraud, M. Fiévet, Mme Métayer et M. Saint-Huile

ARTICLE 4

À l'alinéa 26, après la seconde occurrence du mot :

« le »

insérer les mots :

« ou la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel qui précise que le ministre peut également être une femme.